école normale supérieure paris-saclay

Le conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay
Séance du 12 mars 2021

Délibération 2021-04

Point de l'ordre du jour : III 3.3

Objet : Engagement décennal : demandes de dispense

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
Vu l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;
Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
Vu les avis rendus par la commission consultative en charge de l'engagement décennal en date du 27 janvier 2020.

Vote n°1 :
Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense totale de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal. Elle émet un avis favorable pour une dispense partielle de 50% (Dossier n°1).

Nombres de votants :	**26**
Pour :	**24**
Contre :	**0**
Abstentions :	**2**

Vote n°2 :
Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense totale de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal (Dossier n°2).

Nombres de votants :	**26**
Pour :	**24**
Contre :	**0**
Abstentions :	**2**

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Vote n°3 :
Le conseil d'administration émet un avis favorable à la demande de dispense totale de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal (Dossier n°3).

Nombres de votants :	**26**
Pour :	**24**
Contre :	**0**
Abstentions :	**2**

Vote n°4 :
Le conseil d'administration émet un avis favorable à la demande de dispense totale de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal (Dossier n°4).

Nombres de votants :	**26**
Pour :	**24**
Contre :	**0**
Abstentions :	**2**

Vote n°5 :
Le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense totale de l'obligation de remboursement des sommes dues au titre de l'obligation d'engagement décennal (Dossier n°5).

Nombres de votants :	**26**
Pour :	**24**
Contre :	**0**
Abstentions :	**2**

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Fait à Gif-sur-Yvette, le 12 mars 2021

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay

Pierre-Paul ZALIO

Classée au registre des délibérations sous la référence : CA – 12.03.2021 - D.2021-04 Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le : 06/04/2021 Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le : 26/03/2021	Modalités de recours contre la présente délibération : En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex